NOTE D'INFORMATION

CAP SECURIVALO

Nature juridique
FCP

Société de gestion
WAFA GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP21090 en date du 30/04/2021.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **WAFA GESTION** sise à **416, Rue Mustapha El Mâani, 21000 Casablanca,** représentée par **Monsieur Reda HILALI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

WAFA GESTION
416, Rue Mustapha El Maani
Casablanca
Tél: 0522 45 38 38

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

YK

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **CAP SECURIVALO**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000040495**
- Date et référence de l'agrément : **28/01/2021, GP21012**
- Date de création : **03/10/2003**
- Siège social : **163, Av Hassan II,CASABLANCA**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **1er octobre** au **30 septembre**
- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **100** Dirhams
- Etablissement de gestion en sa qualité de **Directeur Général** : **GESTFONDS** représenté par **Monsieur Reda HILALI**
- Société de gestion : **WAFA GESTION**
- Etablissement dépositaire : **Attijariwafa Bank** sis à **2, Boulevard Moulay Youssef, Casablanca** représenté par **Monsieur Youssef ROUISSI** en sa qualité de **Directeur Général Adjoint**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
WAFA GESTION	M. Mohamed Adil HAITAMI	05 22 45 38 38

- Commissaire aux comptes : **A.SAAIDI & ASSOCIES** représenté par **Mme Bahaa SAAIDI**

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations OMLT**
- Sensibilité min : **1.1 (exclu)**
- Sensibilité max : **10 (exclu)**
- Indice de référence : **100% Moroccan Bonds Index Global publié par BMCE Capital**
- Objectifs de gestion : **L'objectif du fonds CAP SECURIVALO est de surperformer son indice de référence. Dans cette optique, le FCP optera pour une gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières visant à offrir le meilleur rendement et ce, en investissant sur le marché obligataire marocain et sur les marchés actions et international et ce, à hauteur de 10%. Cette stratégie de gestion permettra au fonds de profiter des mouvements haussiers sur les marchés et ce, afin d'en améliorer le rendement.**
- Stratégie d'investissement :

Le FCP investira son actif à hauteur de 90% minimum, hors titres d'OPCVM « Obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances. L'investissement en actions, en certificats d'investissement, en droits d'attribution ou de souscription et en titres d'OPCVM "actions" et "diversifiés" n'excédera pas 10% des actifs du FCP, tout en respectant la réglementation en vigueur.

Le FCP pourra investir en obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation de paiement des intérêts et ce, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le FCP pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de prêts emprunts de titres et ce, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Enfin, le FCP pourra investir en autres valeurs à hauteur de 10% de ses actifs dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du FCP CAP SECURIVALO inclut les instruments financiers ci-après :

- Bons de trésor ;

- Titres garantis par l'Etat marocain ;

- Actions cotées à la bourse des valeurs de Casablanca, certificats d'investissements et droits d'attributions ou de souscriptions ;

- Titres d'OPCVM ;

- Titres de FPCT et d'OPCC ;

- Titres de créances négociables ;

- Obligations ;

- Créances représentatives des opérations de pensions ;

- Dépôt à terme ;

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

- Placements en devises à l'étranger selon la réglementation en vigueur ;

- Opérations de prêts emprunts de titres.

- Durée de placement recommandée : **3 ans**
- Souscripteurs concernés : **Institutionnels - AXA ASSURANCE MAROC**

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

HK

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **20/02/2004**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire. La valeur liquidative est calculée le vendredi de chaque semaine et si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Affichage dans les locaux de Wafa Gestion selon une fréquence hebdomadaire et publication dans un journal d'annonces légales, selon une fréquence hebdomadaire.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités ci-dessous :**

 - Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats : Wafa Gestion ;

 - Méthode de calcul du prix de souscription : La prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription ;

 - Méthode de calcul du prix de rachat : La prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat ;

 - Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues chaque jour, du lundi au jeudi jusqu'à 16h et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.
- Affectation des résultats : **Mixte. Les sommes distribuables sont entièrement distribuées ou capitalisées selon la décision du Conseil d'Administration de l'établissement de gestion du FCP. En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci doit intervenir dans un délai de six mois suivant la clôture de l'exercice. Entité en charge de la distribution : ATTIJARIWAFA BANK. Adresse : 2, Bd Moulay Youssef – Casablanca. Téléphone : 0522 29 88 88. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts encaissés.**
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscription sont nulles.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachat sont nulles.**

 - Cas d'exonération :
 - **Néant.**

- Frais de gestion :
 - **2% HT maximum l'an. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par Wafa Gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement. Les frais de gestion couvrent les charges suivantes (En HT) :**

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais de publications :	20 000 dhs
(2) Commissaire aux comptes :	10 000 dhs
(3) Commission AMMC :	0,025%
(4) Dépositaire :	0,05%
(5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) « annuelle » :	3 600 dhs
(6) Maroclear (droit d'admission) « trimestriel » :	Selon les conditions en vigueur
Prestations de l'établissement de gestion :	Les taux de rémunération fixe appliqués sont ceux prévus dans le mandat de gestion.
Prestations de WAFA GESTION :	85% * Prestations de l'établissement de gestion

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

YK